



Délibérations du conseil municipal du vendredi 25 janvier 2019

Secrétaire(s) de la séance: Michel BOULANGER

Ordre du jour:

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2018

1. Finances :
 - a) Ouverture anticipée de crédits d'investissement budgétaires
 - b) Bibliothèque : Tarification
 - c) ALSH : Tarification 2019 des stages de vacances scolaire
 - d) Asa DFCl : Subvention
2. Aménagement centre-bourg – phase 2 : Modification de plan de financement prévisionnel
3. Foncier : Sectionaux de Pierre Froide
4. Culture : Financement du cinéma itinérant
5. Avancement des projets en cours
6. Informations au conseil municipal

Délibérations du conseil:

Aménagement du Centre Bourg - Modification du plan de financement (DE 2019 001)

Vu les articles L2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE-2017-034 approuvant le lancement du projet et le plan de financement de l'aménagement du centre bourg,

Vu la délibération DE 2017_092 approuvant le lancement des études préalables et de travaux pour le projet d'aménagement du centre bourg,

Vu la délibération DE_2018_014 lançant l'aménagement des espaces publics pour le centre-bourg,

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du centre bourg concernant l'aménagement des espaces publics. Suite à la sélection du maître d'oeuvre et nouveaux coûts identifiés, il convient de modifier le plan prévisionnel de financement comme suit :

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Rue Haute	18 000	Subventions publiques	161 112
Rue Basse	12 000	DETR	87 964
Place Gendarmerie	110 000	Région Occitanie	50 348
Mobilier Urbain	20 000	Département de la Lozère	18 800
AMO/MO	27 500	Parc National des Cévennes	4 000
Études et contrôles techniques	6 000	Ressources propres	40 278
Géomètre	4 000		
Divers et imprévus	3 890		
Total	201 390	Total	201 390

Après avoir entendu le Maire et,
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager les dépenses dans l'enveloppe énoncée, notamment pour lancer les marchés publics et les signer,
- **MANDATE** M. le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération auprès d'organismes publics et privés.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Réseau de chaleur : Modification du plan de financement (DE 2019 002)

Vu les articles L2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 31 octobre 2014 approuvant le lancement du projet concernant le plan de financement de la chaufferie bois,

Vu la délibération DE_2018_095 modifiant le plan de financement initial,

M. le Maire rappelle le projet de création d'un réseau de chaleur en centre bourg desservant le bâtiment de la mairie/médiathèque, les bâtiments du Collège et le bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Il précise que l'étude de faisabilité a été affinée afin d'optimiser l'installation des équipements au regard des contraintes techniques, architecturales et paysagères.

Après exposé du projet de création d'un réseau de chaleur et afin de solliciter les subventions nécessaires à son financement, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Travaux d'installation	252 432.00	Subventions publiques	234 201.60
Maîtrise d'oeuvre	21 700.00	<i>Préfecture de la Lozère - DETR</i>	90 753.12
Contrôle technique	6 000.00	<i>Région Occitanie</i>	118 007.50
Divers et imprévus	12 620.00	<i>Département de la Lozère</i>	25 440.98
		Ressources propres	58 550.40
Total	292 752.00	Total	292 752.00

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **APPROUVE** la modification du plan de financement présenté ci-avant,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager les dépenses dans la nouvelle enveloppe énoncée, notamment pour lancer les marchés publics et signer tous les documents nécessaires à cette demande,
- **MANDATE** M. le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération auprès d'organismes publics et privés.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Finances - Ouverture anticipée de crédits d'investissement (DE 2019 003)

M. le Maire informe l'assemblée qu'afin de souscrire les parts sociales auprès de la SCIC Viv'Lavie, il convient d'ouvrir une ligne d'investissement par anticipation au budget de Vialas comme suit :

Les crédits seront inscrits au Budget 2019 lors de son adoption. L'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **DECIDE** d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement au budget principal Vialas 2019 comme suit :

Opération	Article	Proposition
Opération financière 00	266 - Autres forme de participation	250.00

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Bibliothèque : Tarification (DE 2019 004)

Vu la délibération du 29 mai 2015 fixant les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale,

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère entre dans une démarche d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble de son territoire pour les bibliothèques municipales.

Il propose d'aborder une réflexion autour des conditions d'accès et d'adhésion à la bibliothèque municipale de Vialas.

Après avoir entendu le Maire et,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **DECIDE** l'instauration d'une gratuité d'adhésion, d'emprunt et d'abonnement annuel pour les usagers de la bibliothèque municipale de Vialas à compter du 01/02/2019.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

ALSH - Tarif stages de vacances scolaires (DE 2019 005)

M. le Maire rappelle que la mise en place de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur la commune, et notamment de l'organisation de stages durant les vacances scolaires est un succès auprès des familles et surtout des enfants.

Afin de continuer dans cette dynamique tout en répondant aux objectifs du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2017-2019, l'ALSH va proposer des stages durant les vacances scolaires de février et avril 2019.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la tarification applicable aux familles de Vialas et extérieures comme suit :

Désignation	Enfant adhérent à l'ALSH de Vialas	Enfant non adhérent à l'ALSH de Vialas
Stage des vacances scolaires de février 2019	15€	30€
Stage des vacances scolaires d'avril 2019	20€	40€

Après avoir entendu le Maire et,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **FIXE** la participation aux stages ALSH comme indiqué ci-avant.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Asa DFCI : Subvention 2019 (DE 2019 006)

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA de DFCI du Pont de Montvert. Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DCFI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention.

Après avoir entendu le Maire et,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **ACCORDE** une subvention de 4 102.00 € pour l'année 2019.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0